

**Arrêté temporaire n°ST25/535
Portant réglementation du stationnement**

RUE DE LA COLONNE

Monsieur le Maire Vice-Président de la CAB,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU le Code de la route et notamment l'article R. 417-10,
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,
VU l'autorisation de voirie n°ST25/535AV,
VU l'arrêté notifié le 9 avril 2024 portant délégation de signature au 1er Conseiller Municipal Délégué,
VU la demande en date du 16/10/2025 émise par DS TRAVAUX demeurant 27 rue d'Ennevelin 59710 AVELIN représentée par Madame Florence CLUNY pour le compte de GRDF demeurant 62100 CALAIS représentée par Monsieur JOSPIN aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement,
CONSIDÉRANT que des travaux sur réseaux ou ouvrages de gaz rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 24/10/2025 au 27/02/2026 RUE DE LA COLONNE,

ARRÊTE

Article 1

À compter du 24/10/2025 et jusqu'au 27/02/2026, le stationnement des véhicules est interdit du 103 au 115 RUE DE LA COLONNE. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux et véhicules de secours. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et possible de mise en fourrière immédiate.

Article 2

Le présent arrêté devra être affiché sur le site pendant toute la durée du chantier.

Article 3

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par DS TRAVAUX.

Article 4

Monsieur le Maire Vice-Président de la CAB, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Saint-Martin-Boulogne, le 17 octobre 2025
Pour le Maire,
Conseiller municipal délégué à la voirie et cimetière

René WIART

DIFFUSION:

- *GRDF*
- *la Police Municipale*
- *DS TRAVAUX*

ANNEXES:

plan

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Demande d'arrêté de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1


N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Dénomination : DS TRAVAUX

Adresse : 27 rue D'Ennevelin

Code postal : 59710 Localité : AVELIN Pays : France
 Nom contact : _____ Prénom contact : _____
 Téléphone : 0320072424 Indicatif pays : +33
 Fax : 0320072111 Indicatif pays : +33
 Courriel : 2541096047.254101DAC03.01@captidec.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Dénomination : _____
 Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____ Pays : _____
 Nom contact : _____ Prénom contact : _____
 Téléphone : _____ Indicatif pays : _____
 Fax : _____ Indicatif pays : _____
 Courriel : _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____
 Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____
 Adresse Numéro : 109 Nom de la voie : RUE DE LA COLONNE

Code postal : 62280 Localité : SAINT MARTIN BOULOGNE

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : _____
 Description des travaux : GRDF BRANCHEMENT NEUF EN TROTTOIR INTERDICTION DE STATIONNER DU N°103 /
 °115

Date prévue de début des travaux : 24/10/2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 180

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 180 Date de début de réglementation 24/10/2025
 Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
 Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
 Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée Largeur de voie maintenue _____

Suppression de voie Nombre de voie(s) supprimée(s) _____

(DAC_P1_V5_v1.02)

DS TRAVAUX

27 rue D'Ennevelin

59710 AVELIN

France

Tel : +33320072424 Fax : +33320072111

2541096047.254101DAC03.01@captidec.fr

Réf. Protys : 2541096047.254101DAC03

N° affaire : S44 - 0201727051 - QUEVAL

MAIRIE DE SAINT MARTIN BOULOGNE
SERVICES TECHNIQUES
324 ROUTE DE SAINT OMER
62280 SAINT MARTIN BOULOGNE
France

Courriel : service.technique@ville-stmartinboulogne.

Tel : +33321328478

Fax :

Objet : Demande d'Arrêté de police de circulation (Cerfa n°14024*01)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de nos prochains travaux, veuillez trouver jointe à ce courrier une Demande d'Arrêté de police de circulation.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande.

Important : Merci de notifier dans votre retour la référence Protys.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

	Fait à : AVELIN
	Le : 10/10/2025
	Signataire : BUI Morgane

(Accompagnement_V5.10_1.02)

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
véhicules légers <input type="checkbox"/>	véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>	véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>
poids lourds <input type="checkbox"/>	poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>	poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :Le demandeur Une entreprise

Dénomination : DS TRAVAUX

Adresse : 27 rue D'Ennevelin

Code postal : 59710 Localité : AVELIN Pays : France

Nom contact : _____ Prénom contact : _____

Téléphone : 0320072424 Indicatif pays : +33

Fax : 0320072111 Indicatif pays : +33

Courriel : marion.dg@ds-travaux.fr

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} J'atteste de l'exactitude des informations fournies Numéro d'affaire : S44 - 0201727051 - QUEVAL

Fait à : AVELIN Le : 10/10/2025

Nom : BUI Prénom : Morgane Qualité : _____

(DAC_P2_V5_v1.02)

Plan détaillé

Numéro de consultation de la déclaration liée : 2025101000544P



Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :

603161.1749041993

7071137.34993357

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

1,63063146925458 50,72959486232818
1,63102629029061 50,72911947945286
1,63127090794922 50,72916837618433
1,63088037838213 50,72964375861531
1,63063146925458 50,72959486232818

(PlanDetail_ProtyS_v1.01)

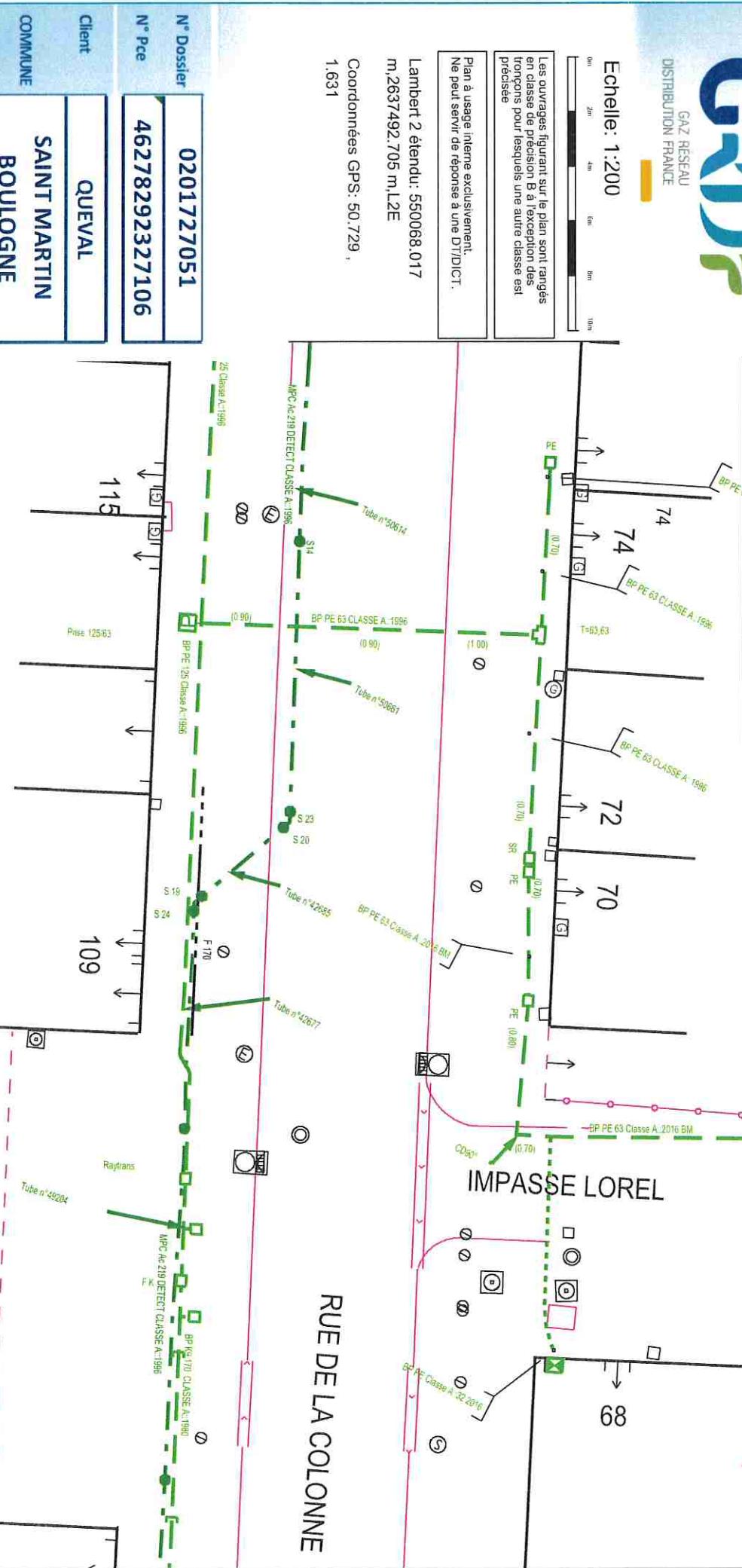
Les ouvrages figurant sur le plan sont rangés en classe de précision B à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée

Plan à usage interne exclusivement.
Ne peut servir de réponse à une DT/DIRCT.

Lambert 2 étendu: 550068.017
m, 2637492.705 m, L2E

Coordonnées GPS: 50.729, 1.631

Echelle 1/200ème



Entreprise	DS LITTORAL		
Réseau	BP PE 125		
Type de Travaux	Branchemet Neuf		
Entreprise			
Réseau			
Type de Travaux			

Ø Branchemet
Prise
Type De Pose

Date Travaux
En cas de suppression :
longueur laissée
laissee
Coffret laissée

Fourreau Posé
Diamètre TPC
Plaque De Protection Posé

Réseau Mal Positionné
Fond De Plan Faux

RELEVÉS DE COTES FAIT PAR :

ENTREPRISE:
SIGNATURE:
#

La cotation des branchements doit être précise au centimètre près et en Classe A. En cas de travaux sur réseau fonte le résultat du contrôle doit être remonté en cartographie.

